

EURE *Normandie* NUMÉRIQUE

Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique

Rapport d'orientation budgétaire pour 2018

1. La première phase de déploiement du haut et du très haut débit définie

Près de 4 ans après sa création, le SMO Eure Normandie Numérique dispose d'une définition claire du plan de déploiement du haut et du très haut débit sur le territoire du Département de l'Eure.

Cette période a permis d'aboutir à un projet crédible, réaliste et assurant l'atteinte de l'objectif final : la généralisation du très haut débit d'ici 2025 pour tous les eurois comme s'y est engagé le conseil départemental le 9 décembre 2015.

Les étapes pour arriver à ce résultat ont été :

a. L'adaptation du projet aux règles de l'art

Lorsque le plan France Très Haut Débit a été annoncé en 2013, tout l'environnement pour atteindre l'objectif restait à créer. Les modalités de financement n'ont été arrêtées que dans le courant de l'année 2017, les règles techniques unifiées au niveau national n'ont abouti qu'imparfaitement qu'à la fin de l'année 2016 et de nombreuses règles juridiques restent à poser.

C'est dans cet environnement instable mais avec une volonté de réaliser un réseau apte à apporter un service de qualité avec tous les opérateurs du marché et de fiabiliser l'obtention du Fonds pour une Société Numérique que le SMO a fonctionné et revu le projet autant de fois que nécessaire.

Il convenait de ne pas se précipiter au risque de devoir plusieurs fois repartir de zéro et au final, allonger la durée du déploiement.

b. Une concertation permanente avec les EPCI

Si le réseau de communications électroniques doit se concrétiser à l'échelon au moins départemental, il ne devait pas pour autant perdre sa dimension première : être la réponse à une politique d'aménagement du territoire.

Pour que la réponse soit adaptée, il était impératif que chaque EPCI, chaque commune soit consulté et associé à la définition du projet. Ce fut le cas lors de chacune des étapes qu'il s'agisse de définir le périmètre du déploiement même s'il a fallu tenir compte de considérations financières et techniques ou lors de l'établissement de la priorisation du déploiement pour déterminer un calendrier.

c. Une concertation productive avec la Région Normandie

Du fait de sa position, la Région Normandie dispose d'une vision d'ensemble des différents projets d'aménagement numérique normands. Ce regard a permis de mettre en avant les bonnes pratiques et celles posant des difficultés qui ont permis d'améliorer le projet eurois.

C'est notamment dans ce cadre que la Région Normandie a mis en œuvre deux initiatives qui ont nettement contribué à améliorer le dispositif pour les secteurs les moins denses, principalement ruraux et en réduisant le nombre d'opérations de montée en débit en faveur de plus de logements couverts en FttH dès la première phase de déploiement.

d. Une relation permanente avec les services de l'Etat

L'agence du numérique a été instituée au sein du ministère des finances pour évaluer les projets de réseaux d'initiative publique (RIP). Un de ses sous-ensemble, la mission très haut débit a été chargée d'instruire les demande de subvention au titre du Fonds pour une Société Numérique.

Depuis un peu plus de deux ans, chaque étape de définition de la politique de déploiement du haut et du très haut débit dans notre Département a donné lieu, préalablement à chaque décision, à un échange avec cette entité étatique. C'est ainsi qu'il a été possible d'expliquer nos orientations, nos contraintes et besoins pour s'assurer que le financement de l'Etat serait assuré.

C'est ce qui a permis au mois de novembre d'obtenir rapidement et sans réserve un avis favorable sur la totalité du projet par les commissions d'instruction. Le 6 novembre, le Bureau d'Eure Normandie Numérique m'a autorisé à signer la convention de financement qui en découle. Nous avons dû nous montrer réactifs pour prendre cette décision et assurer ainsi une signature en 2017 et ne pas risquer de faire face à des aléas en 2018. Le projet de convention est joint au présent rapport.

e. L'adaptation de la politique d'achat

L'instabilité des modalités de mise en œuvre du Plan France Très Haut Débit a également concerné les relations contractuelles avec les entreprises chargées de concevoir et de déployer les RIP. En

2013, la grande majorité des projets qui étaient lancés par les collectivités reposait sur une décomposition entre :

- Une entreprise chargée de la conception et du suivi des travaux (maître d'œuvre) ;
- Des entreprises chargées de réaliser les travaux.

Ce montage inspiré du secteur immobilier s'est rapidement montré inefficace. Nous en avons fait l'expérience dans l'Eure. Les projets lancés en 2013, 2014 et 2015 n'ont que très peu avancé et la qualité technique de ce qui a été effectué pose question. Nous avons dû confier aux entreprises chargées de faire les travaux la reprise de ces études pour avoir cette fois une réelle perspective de déploiement à laquelle nous fier.

En ce sens, l'Eure ne fait pas exception. Désormais, seul un département en France métropolitaine poursuit selon cette méthode. Tous les autres RIP ont renoncé à ce modèle qui s'est avéré inadapté. C'est ce qui nous a conduit dès 2015 à s'orienter vers des marchés de conception-réalisation qui sont attribués, sur lesquels la totalité des commandes pour respecter le déploiement prévu en première phase sont envoyées et qui sont en phase d'exécution depuis maintenant plusieurs mois.

Le Département de l'Eure n'en n'est donc plus à définir son projet, mais se consacre à le réaliser dans un environnement technique et financier stabilisé et qui peut être présenté comme suit.

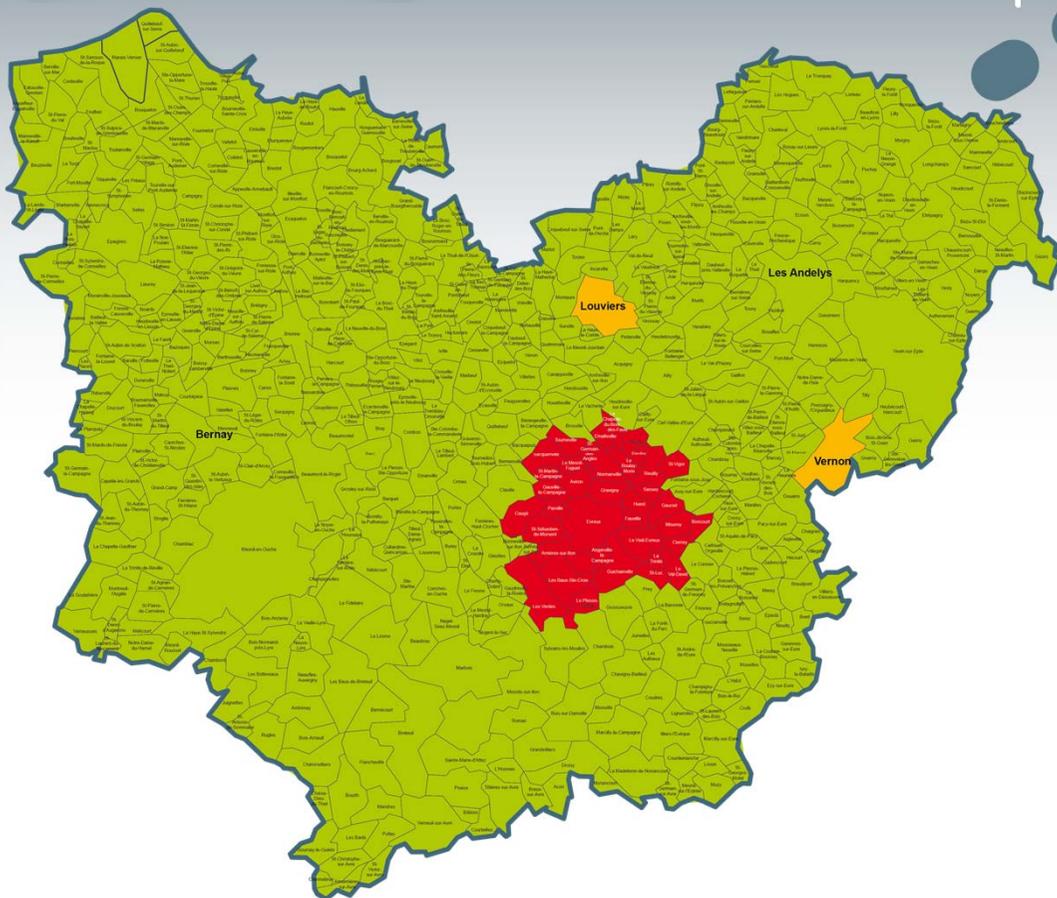
l'EURE
Normandie
NUMÉRIQUE



DÉPLOIEMENT DU HAUT
ET DU TRÈS HAUT DÉBIT
SUR LE DÉPARTEMENT DE L'EURE



L'étendue du réseau d'initiative publique



SMO Eure Normandie Numérique :
tout le reste du territoire

227 000 prises



Orange à 2020
2 communes (Louviers et Vernon)

23 000 prises



SFR à 2020
37 communes (CA grand Evreux)

42 000 prises

292 000

65 000

227 000

35% des foyers et entreprises eurois n'ont pas accès au haut débit fixe



Le 9 décembre 2015 le CD 27 fixe des objectifs ambitieux :



- D'ici 2020, 94% des logements et entreprises > 8Mbit/s dont une majorité en THD
- 2025 100% FttH

Le SMO
réunit le
CD 27 et
6 EPCI

20 EPCI
rejoignent
Eure
Numérique

2015

2016

2017

Tous les EPCI intègrent le syndicat
ainsi que la Région Normandie
Le SMO devient **Eure Normandie
Numérique**

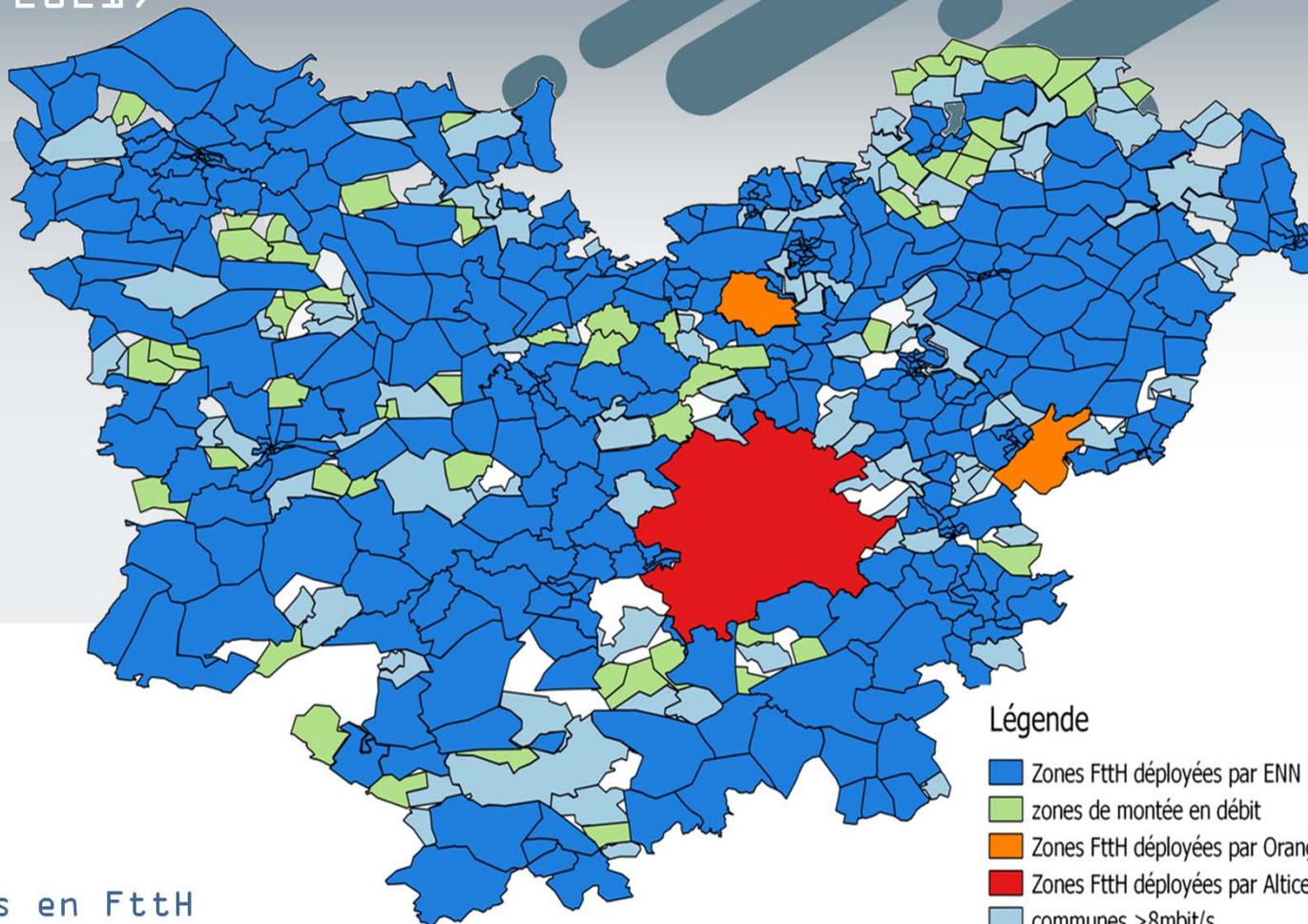
Validation du projet par la
mission très haut débit
(subvention de 64,75M€)

Tous les partenaires ont participé à l'élaboration du plan de déploiement
et à la priorisation des zones de couverture

170 000 prises
FttH (hors zones
AMII)

63 opérations de
montée en débit

Un investissement
public de 190M€



Légende

- Zones FttH déployées par ENN
- zones de montée en débit
- Zones FttH déployées par Orange
- Zones FttH déployées par Altice
- communes >8Mbit/s

74% des logements en FttH
98,5% des logements >8Mbit/s

2. La mise en œuvre du déploiement du haut et du très haut débit en 2017

Le travail de définition du projet départemental pour répondre aux objectifs fixés le 9 décembre 2015 s'est tout de même accompagné de plusieurs réalisations qu'il convient de rappeler.

a. Le déploiement du très haut débit

i. Les opérations de déploiement achevées

1. L'extension du réseau de collecte

Quatre extensions du réseau de collecte ont été réalisées dans le courant de l'année 2016 et 2017. Près de 120km de réseaux ont ainsi été créés posant les fondations pour le déploiement du FttH. **Le réseau s'étend désormais sur 680 km.**

2. La desserte des zones d'activités

Grâce au soutien de la Région Normandie et du Département de l'Eure, 10 ZA sont éligibles au très haut débit :

- ZA du Long Buisson à Evreux ;
- ZA des Granges à Bernay ;
- ZA du Thuit Anger ;
- ZA des Mascarets à Pont-Audemer ;
- ZA de Saint Sulfrant à Pont-Audemer ;
- ZA des Burets à Pont-Audemer ;
- ZA des Champs Chouettes à Saint Aubin sur Gaillon ;
- ZA Ecoseine aux Andelys ;
- ZA Maison Rouge à Brionne ;
- Parc d'Activités du Roumois à Bourg Achard.

Des projets spécifiques en direction de sociétés "isolées" ont par ailleurs été mis en œuvre :

- Guérin TP (Rugles) ;
- SNTN (Rugles) ;
- Goliath (Bueil)...

Ce sont ainsi plus de 450 entreprises euroises qui ont accès au très haut débit grâce au RIP.

3. Les établissements d'enseignement

Fin 2017, **44 collèges** seront raccordés au très haut débit via un groupe fermé d'utilisateurs sécurisé.

CLG ALPHONSE ALLAIS - VAL DE REUIL
CLG ANDRE MAUROIS - LA SAUSSAYE
CLG ARIANE - VERNON CEDEX
CLG CERVANTES - VERNON CEDEX
CLG CESAR LEMAITRE - VERNON
CLG GEORGES POLITZER - EVREUX CEDEX
CLG GEORGES POMPIDOU - PACY SUR EURE
CLG GUILLAUME DE CONCHES - CONCHES EN OUCHE
CLG LEONARD DE VINCI - ST MARCEL
CLG MICHEL MONTAIGNE - LE VAUDREUIL
CLG PABLO NERUDA - EVREUX CEDEX
CLG PAUL BERT - EVREUX CEDEX
CLG PIERRE ET MARIE CURIE - PONT AUDEMER
CLG PIERRE MENDES-FRANCE - VAL DE REUIL CEDEX
CLG MARCEL PAGNOL - GRAVIGNY
CLG MARC CHAGALL - GASNY
CLG JEAN JAURES - EVREUX CEDEX
CLG NAVARRE - EVREUX CEDEX
CLG HENRI DUNANT - EVREUX
CLG FERDINAND BUISSON - LOUVIERS
CLG LES FOUGERES - LOUVIERS
CLG DU HAMELET - LOUVIERS
CLG HYACINTHE LANGLOIS - PONT DE L ARCHE
CLG GEORGES D'AMBOISE - GAILLON
CLG SIMONE SIGNORET - AUBEVOYE
CLG JACQUES DAVIEL - LA BARRE EN OUCHE
CLG AIME CHARPENTIER - DAMVILLE
CLG MARIE CURIE - BERNAY CEDEX
CLG MAURICE DE VLAMINCK - VERNEUIL SUR AVRE CEDEX
CLG LOUISE MICHEL - MANNEVILLE SUR RISLE
CLG MARCEL MARCERON - MONTFORT SUR RISLE
CLG JEAN DE LA FONTAINE - BOURGTHEROULDE INFREVILLE
CLG PIERRE BROSSOLETTE - BRIONNE
CLG MAURICE DE BROGLIE - BROGLIE
CLG SIMONE VEIL - BOURG ACHARD
CLG GUY DE MAUPASSANT - FLEURY SUR ANDELLE
CLG JEAN-CLAUDE DAUPHIN - NONANCOURT
CLG LA COTE DES DEUX AMANTS - ROMILLY SUR ANDELLE
CLG JEANINE VANCAYZEELE - THIBERVILLE

CLG PIERRE CORNEILLE - LE NEUBOURG
CLG VICTOR HUGO - RUGLES
CLG LE HAMEAU - BERNAY

Il restera 13 établissements à traiter, une collaboration étroite avec les services du Conseil départemental permettra prochainement d'établir un plan d'action et un planning pour les raccorder.

Selon le même procédé, **3 lycées** ont été raccordés (2 à Pont-Audemer, 1 à Val-de-Reuil). Un plan de déploiement initié par la Région Normandie assurera un accès à internet de haute qualité pour tous les lycées eurois dans les mois à venir avant une migration sur le réseau en fibre optique d'Eure Normandie Numérique lorsque ce sera opportun.

De la même façon, à l'échelle communale, le même mécanisme a été appliqué à **5 écoles primaires** de Val de Reuil.

4. Le déploiement du très haut débit

7 Communautés de communes sont actuellement concernées par le déploiement du très haut débit dans un schéma maître d'œuvre / marché de travaux ou en conception-réalisation. Il s'agit des CC du Pays de Conches, du Pays du Neubourg, de l'ex CC de Pont-Audemer, de l'ex CC du Canton de Rugles, de l'ex CC de Bernay et de ses Environs, de l'ex CC de Gisors-Epte-Lévrière et de l'ex CC d'Amfreville la Campagne.

Les études ont également été lancées sur la CC Eure Madrie Seine, sur la CASE (partie Ouest), sur SNA (secteur Ecos, Giverny, Saint Marcel), sur Roumois Seine (secteur du Grand Bourgheroulde), sur l'Interco Normandie Sud Eure (Buis sur Damville, Sylvains les Moulins).

Au cumul, ce sont plus de 50 000 prises qui sont en production et cette quantité augmentera encore au premier semestre 2018.

5. L'organisation de la montée en débit à la sous boucle locale cuivre (PRM)

a. Les Points de Raccordement mutualisés activés

Depuis le mois de juillet 2017, 17 Points de raccordement mutualisé ont été mis en service sur les communes suivantes :

BARC
CHAMPIGNY LA FUTELAYE
FOURGES
BALINES
BERVILLE EN ROUMOIS
LA GUEROLDE
LE TRONQUAY
LE SACQ
CORNEUIL
BOSGUERARD DE MARCOUVILLE
TROUVILLE LA HAULE
MENESQUEVILLE
STE OPPORTUNE LA MARE
AVRILLY
MANDRES
CALLEVILLE
RADEPONT

Depuis lors, 4700 logements qui étaient en zone blanche du haut débit (<2mbit/s) ont dans leur très grande majorité accès à des débits au moins égaux à 15Mbit/s voire davantage.

b. Les Points de Raccordement mutualisés qui seront activés au premier semestre 2018

Depuis le mois d'avril 2017, 12 autres opérations de montée en débit sont en cours de réalisation et seront activées dans le courant du premier semestre. Cela concerne les communes de :

LE TRONCQ
CRESTOT
CESSEVILLE
CANAPPEVILLE
BERENGEVILLE LA CAMPAGNE
ST CLAIR D'ARCEY
CORNEVILLE LA FOUQUETIERE
PLASNES
CAORCHES ST NICOLAS
ST ANTONIN DE SOMMAIRE
LA HAYE SAINT SYLVESTRE
CHERONVILLIERS

Ce sont cette fois plus de 2 500 logements qui pourront ainsi accéder au haut et très haut débit.

6. Une expérimentation de la 4G fixe

Malgré l'ampleur du déploiement prévu, quelques communes resteraient d'ici 2020 en zone blanche du haut débit.

C'est pourquoi nous étudions la possibilité de répondre aux attentes de la population par une solution alternative permettant d'attendre la mise en œuvre de la 2^{ème} phase de déploiement. Devançant les orientations gouvernementales visant à ce qu'en 2020 tout le monde ait accès à 8Mbit/s, nous avons lancé une expérimentation d'installation d'une antenne 4G fixe permettant de cibler les logements mal desservis.

Cette expérimentation débutera au début de l'année 2018 sur la commune de Nageel Séez Mesnil en collaboration avec la société Infosat. Nous souhaitons également tester la solution avec d'autres partenaires et équipements.

Si l'expérience est convaincante, nous vous proposerons d'étendre cette solution lorsque cela est faisable. Mais il faudra lever quelques obstacles au préalable :

- Obtenir le droit de réaménager nos fréquences hertziennes du Wimax pour les adapter à cette technologie 4G ;
- Solliciter l'accompagnement financier de l'Etat ;
- Lever les oppositions à l'installation d'équipements hertziens (anti-ondes)

3. Les nouvelles actions de déploiement prévues en 2018

a. Les opérations de montée en débit

Les dernières opérations de montée en débit seront réalisées dans le courant de l'année 2018. Les études ont déjà débuté en vue de livrer ces installations à Orange entre les mois de septembre et décembre 2018. Une fois cette livraison faite à Orange, un délai de 12 à 15 semaines est alors nécessaire pour que l'équipement soit activé et que les administrés bénéficient de cette montée en débit.

Cela concernera les communes suivantes :

Foulbec
Honguemare Guenouville
Illeville sur Montfort
Saint Martin-Saint Firmin
Saint Christophe sur Condé
Saint Etienne l'Allier
Saint Pierre des Ifs
Saint Victor d'Epine
Saint Benoît des Ombres
Livet sur Authou
Saint Aubin de Scellon
Fontaine la Louvet
Capelle les Grands
Sequigny
Nassandres
Thibouville
Surtauville
Le Mesnil Jourdain
Les Essarts
Chanteloup
Pullay
Jumelles
Aigleville
Villégats
Venables
Amfreville les Champs
Houville en Vexin
Grainville
Gaillardbois Cressenville
Rosay sur Lieure
Lorleua
Beauficel en Lyons
Bosquentin
Letteguives
Perruel
Vascoeuil

b. Le déploiement du FTTH

2018 marquera le début d'une période d'activation des prises FttH qui se poursuivra jusqu'en 2021 pour cette première étape :

- 10 000 prises seront activées sur l'ex communautés de communes de Pont-Audemer (premier marché de conception-réalisation)
- Près de 7 000 le seront sur l'ex Communautés de communes d'Amfreville la Campagne
- 4 000 sur l'ex-CC de Gisors Epte Lévrière
- 4 000 sur la CC du Pays de Conches
- 5 000 sur la CC du Pays du Neubourg
- 2 500 sur l'ex-CC du Canton de Rugles
- 4 800 sur l'ex-CC de Bernay et ses Environs

L'enchaînement sera permanent avec les premiers résultats des marchés de conception-réalisation attribués sur le reste du territoire et où les travaux se réaliseront sur :

- Seine Normandie Agglomération,
- La CC Eure Madrie Seine
- L'agglomération Seine Eure,
- Le secteur du Grand Bourgtheroulde,
- Sur l'ex-CC du Pays de Damville,
- Sur la CC Lieuvin Pays d'Auge.

Dans le même temps, les études débuteront sur la quasi-totalité des autres secteurs du Département afin de préparer les phases de travaux de 2019 et 2020 notamment sur la CC Roumois Seine, l'interco Bernay Terres de Normandie, l'interco Normandie Sud Eure, la CC du Vexin Normand et celle de Lyons Andelle.

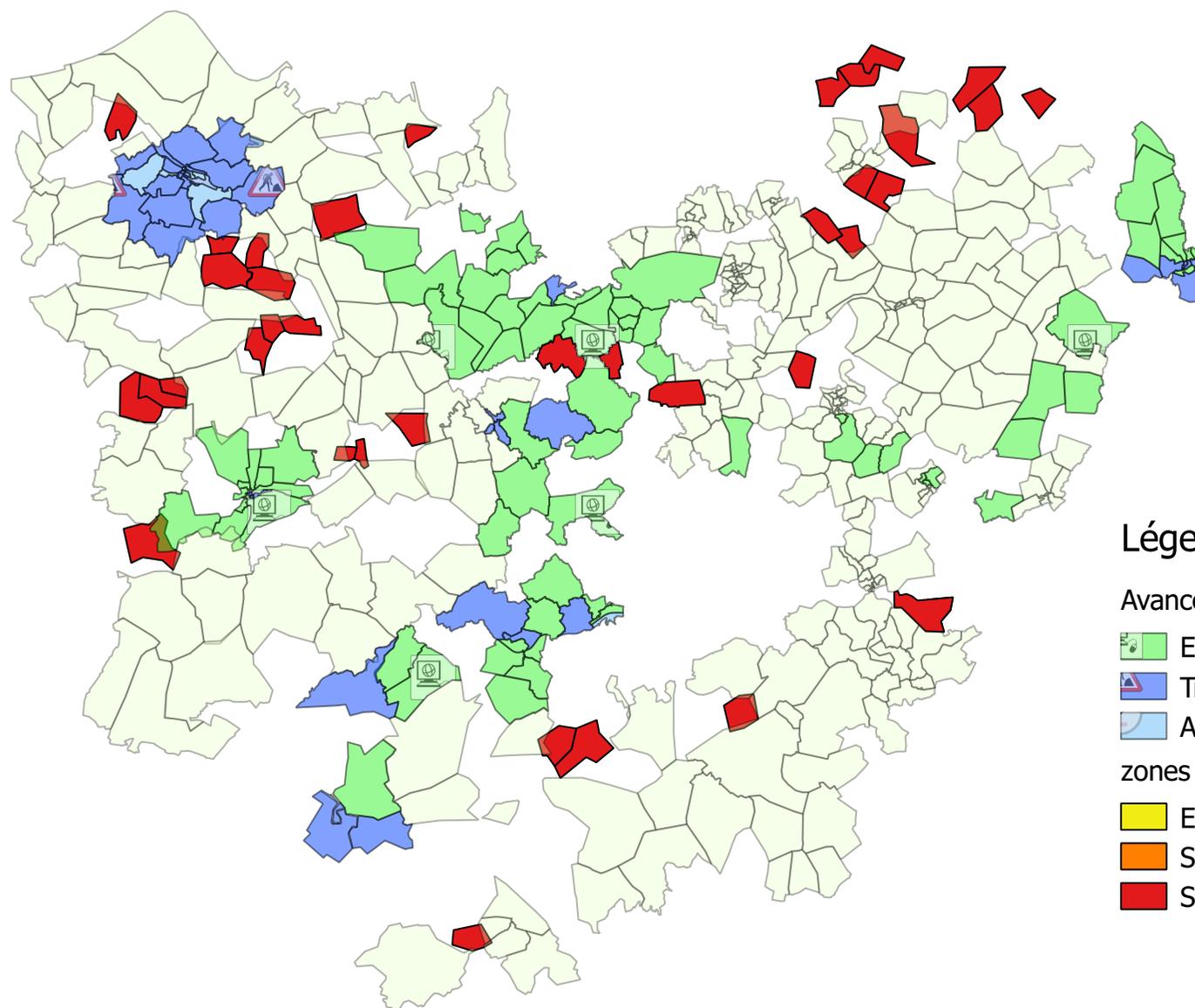
Les cadres financier, juridique et technique étant définis, le projet entre donc pleinement en phase opérationnel. Le respect des plannings est donc désormais le souci permanent d'Eure Normandie Numérique. Afin de fiabiliser les échéances contractuellement établies, des initiatives sont mises en œuvre pour prévenir deux risques identifiés :

- Le manque de main d'œuvre : à tous les stades de la conception et du déploiement du réseau, nous constatons les difficultés de recrutement rencontrées par nos partenaires. Depuis plusieurs semaines déjà, un accompagnement a été initié avec les entreprises déployant le réseau, en collaboration avec pôle d'inclusion active du département de l'Eure et pôle emploi, pour mettre en place des solutions de recrutement et de formation aptes à s'adapter à l'accroissement de l'activité ;
- L'approvisionnement en câbles optiques : que ce soit en France, en Europe mais aussi ailleurs dans le monde, notamment en Asie, de très nombreux déploiements du très haut débit sont en cours. Depuis plusieurs mois, la tension du marché de la fabrication et de la fourniture de

fibres optiques croît. Les délais de livraison sont ainsi passés en un an de 4 à 9 mois et certains producteurs ne prennent plus de commande pour 2018. Diversification de fournisseurs, modalités de paiement de nos partenaires permettant le stockage de matière première et contact direct avec les fournisseurs de fibre sont mis en œuvre pour tenter de remédier à cette situation ou pour le moins de tempérer ses effets.

PROGRAMMATION DE DEPLOIEMENT DU HAUT ET DU TRES HAUT DEBIT POUR 2018

eure
Normandie
NUMÉRIQUE



Légende

Avancement FTTH

 Etudes en cours

 Travaux en cours

 Activation en cours

zones de montée en débit

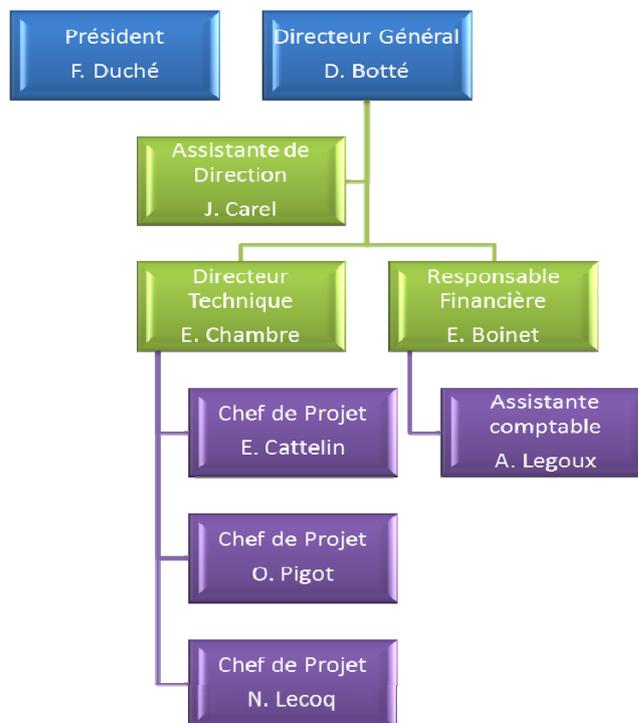
 En service

 SEMESTRE 1 2018

 SEMESTRE 2 2018

4. L'organisation interne d'Eure Normandie Numérique

Eure Normandie Numérique compte désormais huit agents :



Un chef de projet supplémentaire prendra ses fonctions en janvier 2018 permettant ainsi de couvrir l'ampleur territoriale du déploiement.

Une délibération sera par ailleurs ce jour soumise à votre vote en vue d'instituer un poste de technicien "terrain".

5. Structure budgétaire d'Eure Normandie Numérique

Les modalités de financement du SMO diffèrent selon la nature des dépenses à couvrir, selon qu'elles correspondent au fonctionnement de l'établissement (budget principal), au fonctionnement du réseau de première génération (budget 1G) ou au financement du réseau haut et très haut débit (budget 2G).

a. Le Budget Principal

Ce budget est très largement dédié à couvrir les charges de fonctionnement du SMO. Il n'y a pas d'augmentation budgétaire à prévoir ce qui permettra de maintenir la participation des membres au niveau de celles appliquées depuis 4 ans.

b. Le réseau de première génération (budget 1G)

Ce budget annexe est dédié à la gestion du réseau de collecte initié en 2005. Ce budget a connu au cours de l'année 2017 une augmentation sensible des recettes grâce à la commercialisation de services de communications par le SMO. Les recettes permettent non seulement d'assumer les charges de maintenance du réseau mais aussi de prévoir des opérations de modernisation du réseau sans faire appel à des fonds publics supplémentaires.

c. L'investissement (budget 2G)

L'investissement dont le SMO assume la maîtrise d'ouvrage est, pour la première phase de déploiement du très haut débit, couvert exclusivement grâce aux subventions provenant de 4 entités publiques :

- L'Etat :

L'action 01 « développement des réseaux à très haut débit » du programme dit des « investissements d'avenir » vise à accélérer la couverture du territoire national en infrastructures de communications électroniques à très haut débit. A ce titre, le Plan France Très Haut Débit soutient les projets de réseaux d'initiative publique des collectivités territoriales au moyen de subventions.

Les conditions de dépôt et d'examen des demandes de subvention des collectivités territoriales ont été précisées dans un appel à projets.

Le 26 juin 2013, le Département de l'Eure s'est inscrit dans cette démarche et après avoir pris en compte les demandes du service instructeur du dossier de demande d'octroi de cette subvention (la Mission Très Haut Débit, ou MTHD), nous avons obtenu un accord préalable de principe du Premier Ministre le 18 juillet 2014 de 54,6M€ ainsi répartis :

Phase 1 : 2013 - 2018 (5 ans)		Contribution FSN sollicitée
Composante "collecte fibre optique"		9 926 637 €
Composante "desserte et raccordement FTTH"		39 372 098 €
Etudes nécessaires à la conception et à la réalisation du réseau		35 195 468 €
Eléments passifs du réseau de desserte		
Frais de raccordement final		4 176 630 €
Composante "desserte et raccordement de bâtiments prioritaires"		
Etudes nécessaires à la conception et à la réalisation du réseau		1 600 500 €
Eléments passifs du réseau de desserte FTTH ou FTTO		
Frais de raccordement final FTTH		286 077 €
Frais de raccordement final FTTO		2 994 000 €
Composante "inclusion numérique"		133 990 €
Passage à 10 Mbit/s des stations de base WiMax		- €
Equipements de réception Internet par satellite		68 000 €
Equipements de réception Internet par réseaux hertziens terrestres		65 990 €
Composante "études"		300 000 €
Etudes de conception et réalisation du futur réseau		300 000 €
TOTAL		54 613 302 €

Le 31 juillet 2014, la Caisse des Dépôts et Consignation adressait à Eure Normandie Numérique un courrier précisant les conditions qui devaient être satisfaites pour obtenir un accord définitif de versement de la subvention. Ce sont ainsi plus de 50 points qui ont dû être pris en compte pour que le projet eurois corresponde exactement au régime d'aide notifié à la commission européenne.

Depuis cette date, nous sommes entrés en "phase 2" de l'instruction de notre dossier. Les évolutions de la politique d'aménagement numérique du Département ont nécessité de marquer une pause dans l'instruction du dossier. L'élaboration du nouveau schéma départemental (définition des zones à couvrir, augmentation du volume de prises cibles), l'apport de nouvelles solutions de couverture (montée en débit Adsl) et la mise en place d'une procédure de conception-réalisation à l'échelle départementale devaient être totalement aboutis pour que l'instruction puisse reprendre. Les échanges se sont cependant poursuivis à chaque étape de la redéfinition du projet. L'association de la MTHD pendant cette phase s'est avérée essentielle pour :

- S'assurer que les choix effectués correspondaient aux attentes de la mission ;
- Négocier pas à pas l'augmentation du montant de la subvention ;
- Accélérer l'instruction finale du dossier en prenant en compte les remarques de la MTHD au fil de l'eau.

Au mois de juillet 2017, à l'issue des négociations menées avec chaque EPCI eurois pour définir le projet, un dossier finalisé a été adressé à la mission très haut débit et les échanges se sont poursuivis jusqu'à la fin du mois de septembre pour compléter, préciser et amender ce qui devait l'être pour que notre dossier soit présenté à un comité d'experts composé de personnels de la CDC, du ministère des finances et de l'ARCEP.

La présentation du dossier a été effectuée à la fin du mois d'octobre et le projet a été immédiatement validé sans réserve. Depuis lors, la phase 3 de l'instruction a débuté en vue d'aboutir à la conclusion de la convention de financement objet du présent rapport.

Cette convention porte sur un montant de subvention dorénavant fixé sur la base d'un plafond (fonction de la réalisation du réseau prévu) de 64,75M€ (+18,6%)

composante	plafond de subvention (M€)
Composante Collecte fibre optique NRA/NRO	2,8
Composante Collecte transitoire fibre optique - FttN	3,7
Composante Desserte FttH - BLOM	49,1
Composante Raccordements - BLOM	8,85
Composante Transport anticipé de la future BLOM	
Composante Raccordements spécifiques des sites prioritaires	
Composante Inclusion numérique	
Composante Etudes	0,3
Prime supra départementale	
total	64,75

Elaborée sur la base d'un modèle nationalement appliqué, les éléments centraux de cette convention composée de conditions générales et de conditions spécifiques sont :

- Un projet d'ici 2020 définit sur les bases suivantes :
 - o 63 opérations de montée en débit à déployer entre 2017 et 2019,
 - o 131km de réseau de collecte créés ex nihilo (dont 100km déjà réalisés en 2015-2016). Pour rappel, les 110km réalisés en 2014-2015 ne sont pas pris en compte dans cette convention car financés par le FEDER,
 - o 177 601 prises FttH réparties sur tout ou partie du territoire de 461 communes. Le nombre de prises a été déterminé à partir de la base de données de la MTHD ce qui explique qu'elles soient plus nombreuses que les 170 000 prises identifiées par ENN à partir de sa propre base de données.

- Le montant de la subvention est un montant maximal. Il peut varier principalement du fait des circonstances suivantes :
 - o Dépenses inférieures à ce qui était prévu, peu envisageable,
 - o Non-réalisation de tout ou partie des extensions du réseau de collecte dès lors que des infrastructures mobilisables existent. C'est un point de vigilance très particulier. La MTHD est très sensible au fait que nous démontrions avant toute création de réseau de collecte "neuf" qu'aucune solution existante ne peut satisfaire aux besoins. Ce qui est visé est le cas de notre capacité à louer de la fibre optique à Orange. C'est ce qui a déjà justifié une baisse 14M€ des prévisions de réalisation de collecte supplémentaire (montant intégralement réaffecté à la réalisation de prises FttH supplémentaires).
 - o Raccordement finaux inférieurs aux prévisions : directement liés au taux de pénétration des services THD, si les abonnements sont inférieurs à nos prévisions, ce poste de subvention baissera de façon automatique.
- Modalités de versement de la subvention : la CDC versera deux acomptes par an sur la base des factures acquittées (paiement après service fait). Nous devons donc démontrer le paiement effectif des factures des entreprises concevant et réalisant le réseau. Afin d'être rapidement en mesure de solliciter cette subvention, depuis son origine, Eure Normandie Numérique s'astreint à tenir à jour un fichier permettant de retracer l'intégralité des dépenses effectuées et de les affecter par projet et par territoire en retraçant les numéros de facture, les numéros de mandat et les dates effectives de paiement qui sont certifiées par la signature du comptable public compétent. Ceci nous permettra dès le mois de décembre 2017 (sous réserve de la signature de la convention de financement par les 2 parties) de solliciter près de 3M€ de subvention du FSN.

Le calendrier prévisionnel de versement de la subvention compte tenu des plannings prévisionnels de déploiement est le suivant :

Date jalon de versement	Composante "collecte fibre optique NRRANRO"	Composante "collecte transitoire fibre optique - FttN"	Composante "desserte FttH - BLOM"	Composante "raccordements FttH - BLOM"
Fin 2017	1 995 000 €	1 115 889 €	- €	- €
15/01/2018	- €	- €	100 551 €	- €
15/07/2018	- €	704 772 €	8 728 270 €	200 550 €
15/01/2019	- €	1 879 392 €	5 593 184 €	502 275 €
15/07/2019	756 000 €	- €	7 483 155 €	502 275 €
15/01/2020	- €	- €	12 289 382 €	664 163 €
15/07/2020	- €	- €	4 944 173 €	664 163 €
15/01/2021	- €	- €	5 062 175 €	490 650 €
15/07/2021	- €	- €	178 111 €	490 650 €
15/01/2022	- €	- €	- €	676 050 €
15/07/2022	- €	- €	- €	676 050 €
15/01/2023	Délaï expiré	Délaï expiré	- €	690 863 €
15/07/2023			- €	690 863 €
15/01/2024			- €	520 650 €
15/07/2024			- €	520 650 €
15/01/2025			- €	385 500 €
15/07/2025			- €	385 500 €
15/01/2026			- €	255 300 €
15/07/2026			- €	255 300 €
15/01/2027			- €	145 200 €
fin de la convention			- €	145 200 €
	2 751 000 €	3 700 053 €	44 379 001 €	8 861 850 €
	2 800 000 €	3 700 000 €	49 100 000 €	8 850 000 €

Ce paiement après service fait amènera Eure Normandie Numérique à souscrire de la dette court ou moyen terme lors des pics de dépenses en 2019 et 2020.

- Production d'un rapport annuel : au mois de juin de chaque année Eure Normandie Numérique devra produire un rapport composé d'un volet, technique, commercial et financier. Très complet, ce rapport sera utilement produit aux élus d'Eure Normandie Numérique pour livrer une analyse précise de l'action du SMO au cours de l'année précédente.
- Collaboration et communication : la convention insiste sur les échanges réguliers qui devront avoir lieu entre les deux autorités. Les sanctions peuvent être lourdes en cas de non-respect (résiliation de la convention).
- La Région Normandie :

La Région Normandie s'est positionné comme un acteur majeur du déploiement du très haut débit sur notre territoire. Une convention pluriannuelle pour la période 2016-2020 a été conclue le 26 juin 2017 pour un montant total de 35 171 669 € qui s'ajoute au 7 538 331 € programmé sur les conventions antérieures 2014, 2015 et 2015-2016.

Les versements de la subvention régionale s'effectueront par acomptes après paiements des factures aux entreprises chargées du déploiement (un acompte par trimestre au maximum)

Ce montant sera amené à progresser pour tenir compte de deux mécanismes de financement complémentaires institués par la Région Normandie (cf ci-avant). Ce sont ainsi près de 12,3M€ supplémentaires qui sont prévus et qui permettront de réaliser 21 900 prises FttH supplémentaires d'ici 2021.

- La Département de l'Eure :

Le Département est le partenaire privilégié d'Eure Normandie Numérique pour la définition et la mise en œuvre de la politique d'aménagement numérique du territoire.

Ce partenariat est réaffirmé par la signature d'une convention pluriannuelle d'investissement pour la période 2014-2019 dont la signature a eu lieu le 9 décembre 2016 pour un montant de 34,73M€. Pour mémoire, le Département de l'Eure a versé au titre des années antérieures à Eure Normandie Numérique un montant de 3 535 976,21€.

L'échéancier prévisionnel de versement est le suivant :

2014 - 2015	2016	2017	2018	2019	2020
3,54	5	10	10	5	1.19

- Les établissements publics de coopération intercommunale :

La définition du plan de déploiement, l'obtention de planning de réalisation et la détermination des clés de paiement des acomptes versés aux entreprises titulaires des marchés publics pour le déploiement du réseau ont permis d'établir en novembre tous les projets de convention de financement à conclure avec les EPCI eurois. Plusieurs conventions seront signées dans le courant du mois de décembre et les autres sur le début de l'année 2018 en fonction des calendriers de réunion des assemblées délibérantes.

2016-2018	2019	2020	2021
8 067 558,05 €	18 415 259,44 €	12 608 376,32 €	4 631 483,79 €

Au final, le financement du réseau à hauteur de 190M€ d'ici 2021 est aujourd'hui totalement couverts et assurés par les fonds publics.

d. Modification de la structure budgétaire à venir

La gestion des réseaux 1G et 2G est organisée depuis la création d'Eure Normandie Numérique autour de 2 budgets annexes. Lors de son contrôle, la Chambre régionale des comptes, dont le rapport vous a été communiqué à l'occasion du comité syndical du 27 juin 2016, a recommandé que ces deux éléments fassent l'objet de la création de régies dotées à minima de l'autonomie financière.

Cette modification structurelle implique un temps de mise en œuvre qui ne permet pas de la réaliser dès le début de l'année 2018. C'est pourquoi la mise en place de cette organisation sera proposée lors d'une prochaine étape budgétaire. En attendant, afin de s'inscrire dans une logique visant à l'autonomie des budgets annexes et au titre de la sincérité des budgets, il est proposé que le budget principal facture aux budgets annexes de la prestation de service pour la prise en charge des salaires du personnel qui travaille indifféremment pour les 3 budgets.

6. Bilan budgétaire 2017 et perspective pour l'année 2018

a. Budget Principal

i. En recettes

Fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement perçues en 2017 sont conformes au budget voté.

Pour 2018, en dehors d'un éventuel résultat d'excédent, les recettes de la section de fonctionnement restent stables excepté 20 000 € supplémentaires correspondant à de la prestation de service facturée aux budgets annexes (cf ci-avant).

Budget principal recettes section fonctionnement			
Description	Total proposé 2018	Budget Voté 2017 (BP+BS)	Réalisé 2017 (fictif)
7473 COTISATION CG 27	400 000,00	400 000,00	400 000,00
74758 COTISATIONS MEMBRES EPCI	370 445,60	370 445,60	370 445,60
002 RESULTAT D'EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2016 REPORTE		195 239,27 €	195 239,27 €
7788 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SMO			73,50
70688 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES (BA)	20 000,00		1 500,00
6419 REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION DU PERSONNEL			3 856,24
total	790 445,60	965 684,87 €	971 114,61 €

Investissement

La section d'investissement du budget principal est constituée de prélèvements depuis la section de fonctionnement en vue de permettre l'acquisition de matériels divers (logiciel, informatique, mobilier, outillage, équipements individuels de sécurité...). L'opération a été effectuée conformément au budget voté pour 2017, la dépense principale de cette section est liée à l'acquisition de logiciels financiers permettant une plus forte lisibilité de l'exécution budgétaire et notamment de retracer l'affectation de chaque subvention d'investissement par territoire, de s'inscrire dans une logique patrimoniale de l'investissement et de dématérialiser les opérations comptables.

Pour 2018, une baisse des recettes de cette section sera proposée dans la mesure où les dépenses en équipement baisseront nettement.

Budget principal recettes section investissement			
Description	Total proposé 2018	Budget Voté 2017 (BP+BS)	Réalisé 2017 (fictif)
021 PRELEVEMENT SUR RECETTES EXTRAORDINAIRES	1 000,00	64 791,51	
281 DOTATION AU AMORTISSEMENTS	11 000,00	9 689,04	9 689,04
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0	25 979,21 €	25 979,21 €
total	12 000,00	100 459,76 €	35 68,25 €

j. En dépenses

Fonctionnement

En dépenses, la section de fonctionnement du budget principal sera stabilisée. Seules les charges liées aux ressources humaines évolueront pour tenir compte des recrutements effectués et ceux prévus.

Pour cette section l'évolution entre 2017 et 2018 serait la suivante :

Budget principal dépenses section fonctionnement			
Description	Total proposé 2018	Budget Voté 2017 (BP+BS+DM)	Réalisé 2017 (fictif)*
PRELEVEMENT POUR DEPENSES EXTRAORDINAIRES	1 000,00	64 791,51	
60612 ENERGIE SMO	1 450,00	1 500,00	1 402,69
60622 CARBURANT SMO	13 500,00	13 590,06	9 151,46
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES SMO	5 500,00	7 445,00	6 840,53
611 CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE	47 000,00	86 600,24	86 497,56

SMO			
6132 LOYERS BATIMENTS SMO	19 000,00	77 100,00	76 757,22
6135 LOCATION VEHICULES SMO	25 000,00	25 500,00	18 699,11
61551 ENTRETIEN REPARATION SUR MATERIEL ROULANT SMO	500,00	5 000,00	4 899,46
6156 MAINTENANCE	12 700,00	11 310,00	11 289,80
6161 ASSURANCES MULTIRISQUES SMO	3 700,00	4 000,00	3 522,84
6188 FORMATION SMO	11 000,00	11 000,00	-
6225 INDEMNITES AU COMPTABLE SMO	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6231 ANNONCES ET INSERTIONS SMO	1 500,00	3 600,00	3 370,39
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES SMO	4 000,00	6 400,00	6 574,00
6237 PUBLICATIONS SMO	2 500,00	4 400,00	3 200,00
6251 VOYAGES SMO	2 000,00	4 500,00	4 072,98
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES SMO	-	55,00	55,00
6257 RECEPTIONS SMO	3 000,00	7 000,00	4 534,36
6261 AFFRANCHISSEMENTS SMO	4 800,00	5 800,00	4 727,22
6262 TELEPHONE SMO	9 000,00	11 000,00	10 143,41
627 COMMISSION SMO	13 000,00	20 000,00	15 155,20
6283 ENTRETIEN LOCAUX SMO			
6332 COTISATION FNAL SMO	1 626,51	1 458,31	225,73
6336 COTISATION CNFPT SMO	6 250,45	5 653,45	4 265,28
6338 CONTRIBUTION SOLIDARITE AUTONOMIE SMO	1 071,49	969,21	318,40
64111 REMUNERATIONS PERSONNEL SALAIRES SMO	48 298,44	37 853,21	38 741,70
64112 SUPPLEMENT FAMILIAL SMO	28,72	28,72	27,48
64118 INDEMNITES AVANTAGES SOCIAUX SMO	21 675,06	17 570,01	16 243,03
64131 REMUNERATIONS PERSONNEL NON TITULAIRE SMO	199 489,18	187 541,01	155 117,06
64138 AUTRES INDEMNITES PERSONNEL NON TITULAIRE SMO	144 332,06	115 845,71	86 387,16
6451 COTISATIONS A L'URSSAF SMO	99 077,04	88 383,80	72 208,62
6453 COTISATIONS CAISSES DE RETRAITE SMO	29 824,60	27 689,06	24 497,65
6454 COTISATION ASSEDIC SMO	19 365,56	16 411,53	13 272,54
6458 COTISATIONS MUTUELLES SMO			

64731 ALLOCATIONS DE CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT SMO			
6615 INTERETS LIGNE DE TRESORERIE SMO	25 756,49	80 000,00	3 600,00
6688 AUTRES CHARGES FINANCIERES SMO			
678 CHARGES EXCEPTIONNELLES SMO			
6711 INTERETES MORATOIRE SMO	500,00	4 000,00	114,02
6811 DOT. AUX AMORT.DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES SMO	11 000,00	9 689,04	9 689,04
total	790 445,60	965 684,87	697 600,94
équilibre budgétaire	- €		
résultat 2017	212 638,20 €		

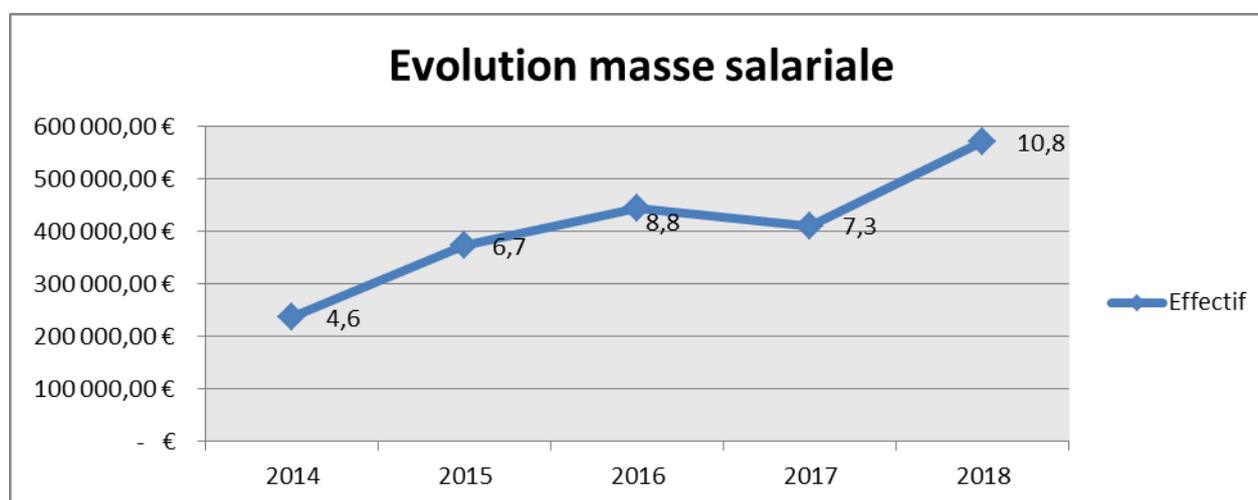
Depuis 2014, la masse salariale du syndicat connait une évolution constante cohérente avec l'accroissement de son activité.

Le pic sera atteint lors de l'année 2018 compte tenu des recrutements effectués ou projetés :

- 1 chef de projet supplémentaire;
- 1 technicien/cienne terrain en charge du contrôle du bon déroulement des chantiers sur l'ensemble du territoire eurois ;

La création de ces postes sera partiellement compensée par le poste de contrôleur de gestion qui restera vacant et la modification du service financier du SMO.

- L'évolution de la masse salariale depuis la création du SMO connaîtrait alors l'évolution suivante ;



- L'évolution des rémunérations proposée par poste des agents d'Eure Normandie Numérique est la suivante :

Poste	évolution en %
Directeur Général	0%
Directeur Technique	5%
Responsable financier	-30%
Assistante de direction	10%
Chef de projet 1	0%
Chef de projet 2	5%
Agent comptable	-13%
Contrôleur de gestion	poste vacant
Chef de projet 3	0%
Chef de projet 4	0%
Technicien	0%

Le montant proposé pour le financement du chapitre 012, s'élève à 571 039,11€ auquel a été intégré, comme chaque année, une marge de 4,5% au vu des augmentations des charges sociales (notamment CSG en 2018).

Année	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL	Evolution budget en %
Effectif moyen	4,6	6,7	8,8	7,3	10,8		
Evolution effectif en %		44%	33%	-18%	48%		
Montant réalisé 2014	237 575,33 €					237 575,33 €	
Montant réalisé 2015	237 575,33 €	136 897,32 €				374 472,65 €	58%
Montant réalisé 2016	237 575,33 €	136 897,32 €	70 446,34 €			444 918,99 €	19%
Montant réalisé 2017	237 575,33 €	136 897,32 €	70 446,34 €	- 33 614,99 €		411 304,00 €	-8%
Montant prévisionnel 2018	237 575,33 €	136 897,32 €	70 446,34 €	- 33 614,99 €	159 735,11 €	571 039,11 €	39%

Investissement

Cette section dédiée à l'équipement du SMO Eure Normandie Numérique pour son fonctionnement sera proposé à la baisse pour 2018. Le total a ainsi été évalué à 12 000€ pour assurer le renouvellement de matériels informatiques, de mobilier et l'acquisition d'un module de gestion de trésorerie.

Budget principal dépenses section investissement			
Description	Total proposé 2018	Budget Voté 2017 (BP+BS+DM)	Réalisé 2017 (fictif)
2051 LOGICIELS SMO	6 000,00	38 665,00	38 086,50
2158 OUTILLAGE INDUSTRIEL SMO	2 000,00	6 700,00	6 450,00
2183 MATERIEL DE BUREAU SMO	3 000,00	25 634,84	22 547,30
2184 MOBILIER SMO	1 000,00	3 016,12	3 016,12
2188 AUTRES SMO	-	464,59	464,59
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	-	25 979,21	25 979,21
total	12 000,00	100 459,76	96 543,72
équilibre budgétaire	- €		

b. Budget 1G

En 2017, ce budget annexe a connu une évolution notable du fait de la commercialisation de fibre optique noire en IRU (location longue durée pour 10 ans) à l'opérateur Bouygues Télécom, Kosc Télécom, SFR et Completel. Ces recettes permettront d'assurer la modernisation du réseau de collecte de première génération afin de le rendre compatible avec les usages du très haut débit et de le rendre techniquement compatible aux exigences des grands opérateurs et en premier lieu à celles de Bouygues Télécom.

i. En recettes

Fonctionnement

Recettes section de fonctionnement			
Description	Total	Budget voté 2017 (BP+BS+DM)	Réalisé 2017
757 RECETTES DU RESEAU	572 808,00	317 000,00	598 808,00
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		57 246,13	57 246,13
Total	572 808,00	374 246,13	656 054,13
équilibre budgétaire section fonctionnement	- €		
résultat 2017	284 744,59 €		

Le détail des recettes par grands ensemble de commande est le suivant :

FAI	Montant HT
SFR	7 800,00 €
AT/COMPLETEL	5 934,30 €
SANEF	900,00 €
EURE HABITAT	2 100,00 €
AT/COMPLETEL	180,00 €
SFR	50 600,00 €
SIPARTECH	20 550,00 €
AT/COMPLETEL	7 800,00 €
SFR	34 276,00 €
SFR	47 236,00 €
AT/COMPLETEL	9 233,40 €
FREE	16 381,00 €
	4 605,00 €
AT/COMPLETEL	2 190,00 €
AT/COMPLETEL	570,00 €
AT/COMPLETEL	5 934,30 €
AT/COMPLETEL	1 290,00 €
SFR	62 046,00 €
BOUYGUES TELECOM	11 034,00 €
KOSC TELECOM	12 662,00 €
SFR	108 100,00 €
AT/COMPLETEL	66 908,00 €
BOUYGUES TELECOM	47 104,00 €
BOUYGUES TELECOM	47 374,00 €
	572 808,00 €

Investissement

Recettes section d'investissement			
Description	Total	Budget voté 2017 (BP+BS+DM)	Réalisé 2017
021 PRELEVEMENT SUR RECETTE EXTRAORDINAIRE	333 808,00	-	-
Total	333 808,00 €	- €	- €
équilibre budgétaire section investissement	- €		

j. En dépenses

Fonctionnement

Dépenses section de fonctionnement			
Description	Total	Budget voté 2017 (BP+BS+DM)	Réalisé 2017
6137 DROITS DE PASSAGE RESEAU 1G ET BAUX	84 000,00	94 000,00	91 463,12
6156 MAINTENANCE RESEAU 1G	150 000,00	279 746,13	279 346,42
611 PRESTATIONS DE SERVICES	5 000,00	500,00	500,00
023 PRELEVEMENT POUR DEPENSES EXTRAORDINAIRES	333 808,00		
Total	572 808,00	374 246,13	371 309,54

Investissement

Dépenses section d'investissement			
Description	Total	Budget voté 2017 (BP+BS+DM)	Réalisé 2017
2315 MISE A NIVEAU DU RESEAU DE COLLECTE	333 808,00 €		
Total	333 808,00 €	- €	- €

c. Budget 2G

1. L'adaptation du Plan pluriannuel d'investissement

Compte tenu de l'évolution du projet en 2017 avec l'augmentation des objectifs de déploiement et des dépenses afférentes, la contractualisation correspondante avec tous les partenaires financiers et l'établissement d'un planning contractuel de déploiement, le plan pluriannuel d'investissement va nécessairement évoluer.

A l'occasion de l'adoption du budget pour l'exercice 2018, ce PPI ajusté vous sera soumis pour adoption.

Nous pouvons d'ores et déjà projeter l'état prévisionnel des dépenses

	2016-2018		2019		2020		2021		Total
	FTTH	MED	FTTH	MED	FTTH	MED	FTTH	MED	
CASE	1 768 163,76 €	111 984,00 €	10 753 393,12 €	74 656,00 €	2 734 364,33 €	€	515 618,80 €	€	15 958 180,00 €
	1 880 147,76 €		10 828 049,12 €		2 734 364,33 €		515 618,80 €		
CC EMS	148 422,87 €	127 047,60 €	8 072 767,08 €	84 698,40 €	427 431,05 €	€			8 860 367,00 €
	275 470,47 €		8 157 465,48 €		427 431,05 €		- €		
SNA	1 384 889,16 €	334 910,00 €	16 859 822,21 €	€	5 335 253,65 €	€	668 298,62 €	€	24 583 173,64 €
	1 719 799,16 €		16 859 822,21 €		5 335 253,65 €		668 298,62 €		
CC Lyons Andelle	1 265 535,00 €	79 161,00 €	2 581 989,04 €	843 690,00 €	989 978,98 €	€	119 725,27 €		5 880 079,29 €
	1 344 696,00 €		3 425 679,04 €		989 978,98 €		119 725,27 €		
CC Vexin Normand	1 280 133,33 €	- €	7 960 257,80 €	€	3 105 680,69 €	€	334 003,78 €	€	12 680 075,60 €
	1 280 133,33 €		7 960 257,80 €		3 105 680,69 €		334 003,78 €		
CC Pays du Neubourg	1 914 991,29 €	406 371,54 €	3 305 452,71 €	270 914,36 €	798 623,86 €	€			6 696 353,76 €
	2 321 362,83 €		3 576 367,07 €		798 623,86 €		- €		
CC Pays de Conches	1 516 102,13 €		3 803 188,97 €		558 587,90 €		804 412,50 €		5 877 879,00 €
	1 516 102,13 €		3 803 188,97 €		558 587,90 €				
EPN	- €	52 970,00 €	- €	€	4 754 337,50 €	€	804 412,50 €	€	5 611 720,00 €
	52 970,00 €		- €		4 754 337,50 €		804 412,50 €		
Interco normandie sud Eure	2 186 641,15 €	1 855 013,40 €		6 462 438,85 €	4 728 912,05 €	€	2 029 309,95 €	€	17 262 315,40 €
	4 041 654,55 €		6 462 438,85 €		4 728 912,05 €		2 029 309,95 €		
Interco Bernay Terres de Normandie		4 463 729,10 €		10 579 932,90 €		11 042 677,55 €		6 888 678,45 €	32 975 018,00 €
	4 463 729,10 €		10 579 932,90 €		11 042 677,55 €		6 888 678,45 €		
CC Lieuvin Pays d'Auge	908 160,70 €	822 131,40 €	5 835 434,55 €	548 087,60 €	3 613 105,75 €	€	100 000,00 €	€	11 826 920,00 €
	1 730 292,10 €		6 383 522,15 €		3 613 105,75 €		100 000,00 €		
CC Roumois Seine	5 973 822,72 €	249 843,00 €	724 126,65 €	10 956,00 €	7 394 159,25 €	€	461 608,75 €	€	14 814 516,37 €
	6 223 665,72 €		735 082,65 €		7 394 159,25 €		461 608,75 €		
CC Pays de Honfleur Beuzeville	76 086,00 €	- €	- €	50 724,00 €	- €	€	5 958 199,00 €	€	6 085 009,00 €
	76 086,00 €		50 724,00 €		- €		5 958 199,00 €		
CC Pont Audemer Val de Risle	6 141 365,75 €	146 910,00 €	130 829,25 €	97 940,00 €	3 516 835,00 €	€	454 987,00 €	€	10 488 867,00 €
	6 288 275,75 €		228 769,25 €		3 516 835,00 €		454 987,00 €		

A ce montant, il convient d'ajouter 4M€ pour compléter le réseau de collecte et 1,2M€ pour l'acquisition des équipements actifs.

i. En dépenses

Investissement

Budget 2 G section d'investissement dépenses	Total	Budget Voté 2017 (BP+BS+DM)	Réalisé 2017 (fictif)*
Imputation / Nature analytique	BP		
2315 TAVAUX FTTH	27 686 421,96	31 063 919,70	7 462 925,77
2315 TRAVAUX COLLECTE	2 000 000,00	8 080 000,00	727 433,87
2315 TRAVAUX MONTEE EN DEBIT	5 527 962,94	8 794 912,81	2 308 851,44
2315 RACCORDEMENTS	840 000,00	340 000,00	228 250,00
2031 ETUDES (1)	90 000,00	100 000,00	2 880,00
1391 SUBVENTION TRANSFEREES EN FONCT		11 733,00	11 733,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 069 062,44	1 184 413,66	1 184 413,66
238 AVANCES ET ACOMPTES VERSES		2 561 167,49	2 561 167,49
Total	38 213 447,34	52 136 146,66	14 487 655,23

Fonctionnement

Cette section de fonctionnement prend en compte la rémunération du délégataire et les coûts de location des fourreaux orange.

Budget 2 G section de fonctionnement dépenses	Total	Budget Voté 2017 (BP+BS+DM)	Réalisé 2017 (fictif)*
658 REMUNERATION DU DELEGATAIRE (*)	1 232 548,00	1 232 548,00	769 632,25
6137 LOCATION INFRASTRUCTURE ORANGE	150 000,00	89 000,00	83 032,16
6611 INTERÊT D'EMPRUNT		45 000,00	-
6711 INTERETS MORATOIRES PENALITES	2 985,00	2 985,00	2 834,04
673 TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	-	1 015,00	1 014,44
681 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS		14 112,00	14 112,00
611 PRESTATIONS DE SERVICES	15 000,00	1 000,00	1 000,00
6061 ENERGIE		1 000,00	168,70
Total	1 400 533,00	1 386 660,00	871 793,59

j. En recettes

Investissement

Les recettes sont issues des partenaires financiers "historiques du SMO" : Etat, Région, Département EPCI.

Budget 2 G section d'investissement recettes	Total	Budget Voté 2017 (BP+BS+DM)	Réalisé 2017 (fictif)*
Imputation / Nature analytique	BP		
1311 SUBVENTIONS FSN	9 734 143,00	15 820 458,75	
1312 SUBVENTIONS REGION	10 543 879,15	13 062 152,59	1 368 777,25
1313 SUBVENTIONS DEPARTEMENT	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
1315 SUBVENTIONS EPCI	7 935 425,21	8 640 701,47	
1318 SUBVENTIONS FAI		50 000,00	
1316 SUBVENTIONS		31 287,50	-
1641 EMPRUNT		4 359 474,75	
28031 DOTATION AU AMORTISSEMENTS		14 112,00	14 112,00
1068 AUTRES RESERVES		157 959,60	157 959,60
Total	38 213 447,35	52 136 146,66	11 540 848,85

Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont exclusivement liées aux produits tirés de la commercialisation des services auprès des usagers et de ce qui relèvent des engagements contractuels du délégataire chargé d'exploiter le réseau.

Nous sommes restés sur une approche prudentielle de prévision de ces recettes dans la mesure où l'effet ressenti du début de commercialisation des prises sur l'année 2018 est difficilement quantifiable à date.

En tout état de cause, la rémunération du délégataire ne peut pas être supérieure aux recettes du réseau ce qui nous protège de tout déficit.

Budget 2 G section de fonctionnement Recettes	Total	Budget Voté 2017 (BP+BS+DM)	Réalisé 2017 (fictif)*
7588 AUTRES REDEVANCES (RECETTES RESEAU)	1 397 548,00	1 259 927,00	1 062 313,49
758 REDEVANCE DE CONTRÔLE VERSEE PAR LE DELEGATAIRE		35 000,00	
758 REDEVANCE D'USAGE DU DOMAINE PUBLIC VERSEE PAR LE DELEGATAIRE		25 000,00	
758 Refacturation sous tubage orange		50 000,00	
7588 REDEVANCES FAR		1 000,00	
7711 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 985,00	3 000,00	2 834,04
778 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 000,00	
777 QUOTE PART SUBVENTIONS INVESTISSEMENT		11 733,00	11 733,00
Total	1 400 533,00	1 386 660,00	1 076 880,53